

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

L'IMPLANTATION DES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ À L'EMPLOI DANS DES ORGANISMES PUBLICS : DES DÉFIS À RELEVER

Montréal, le 8 avril 2009 – Dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publie un deuxième rapport triennal, couvrant la période 2004-2007, qui présente la liste des organismes publics assujettis à la Loi et qui fait état de la situation en matière d'égalité en emploi.

Le *Rapport triennal 2004-2007*, rendu public aujourd'hui à Montréal, permet maintenant à la Commission de tracer un portrait plus fiable de la représentation ou de la sous-représentation des groupes initialement visés par la Loi, soit les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques et les Autochtones.

Au 30 septembre 2007, date finale des données publiées dans ce rapport triennal, 260 organismes publics avaient terminé l'analyse de leurs effectifs pour les quatre premiers groupes visés et 93 % avaient achevé l'analyse des effectifs pour le nouveau groupe des personnes handicapées, ce groupe ayant été plus récemment inclus dans la Loi. De plus, 91 % des organismes avaient élaboré leur programme d'accès à l'égalité et 80 % en étaient à l'étape de l'implantation.

Quant au réseau de la santé et des services sociaux, les 226 établissements assujettis procèdent actuellement à l'analyse de leurs effectifs pour les cinq groupes visés par la Loi et ce, en raison d'une importante restructuration au sein du réseau.

Le *Rapport triennal 2004-2007* fait également état des mesures adoptées par les organismes pour atteindre leurs objectifs de représentation. Il répertorie plus spécifiquement les principales mesures adoptées par 203 organismes, ce qui permet d'entrevoir le niveau d'effort requis pour augmenter la présence des personnes issues des groupes visés au sein des organismes publics.

Selon Monsieur Gaétan Cousineau, président de la Commission, « [...] les responsables d'organismes et leur personnel doivent être félicités pour ces réalisations. Il faut se rappeler que les programmes d'accès à l'égalité ont pour objet la reconnaissance des compétences des membres de certains groupes de la population et de leur intégration sur le marché du travail dans des postes pour lesquels ils ont des compétences. Les gestionnaires des organismes publics doivent relever les défis de la société d'aujourd'hui et de l'avenir. »

Par ailleurs, la Direction de l'accès à l'égalité et des services-conseils publie également les données les plus récentes des résultats de sous-représentation des groupes visés sur le site Web de la Commission. Ces données, mises à jour sur une base régulière, sont présentées par réseau, par région et par groupe visé. De plus, l'état de situation des travaux des organismes au cours des différentes étapes de réalisation définies dans la Loi y est également disponible.

Le *Rapport triennal 2004-2007* a été lancé officiellement lors d'une rencontre qui a réuni plus de 200 personnes représentant des groupes visés, des employeurs et des syndicats. À cette occasion, des conférenciers ont partagé leurs expériences en matière d'accès à l'égalité, dont Monsieur Martin

Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées du Québec et Monsieur François Jobin, du Service des ressources humaines de la Ville de Sherbrooke.

Disponible au www.cdpdj.qc.ca

– 30 –

Source

M. Sylvain Archambault
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 210